

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N° AC91

présenté par

M. Maillot, M. Peu, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Monnet, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 13 par la phrase suivante :

« Ces connaissances s'appuient sur des pratiques adaptées aux réalités locales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Lors de la concertation régionale réalisée en 2023 par les services de l'État représentés par la Préfecture de La Réunion, le Département et la Chambre d'agriculture de La Réunion, plusieurs défis ont été mis en avant. Parmi eux, le besoin de développer une offre de formation adaptée aux situations de travail locales. En effet, pour tendre vers l'objectif de souveraineté alimentaire, La Réunion doit disposer sur son territoire des compétences capables d'accompagner ce changement. Il est essentiel qu'une formation d'ingénieur agronome soit mise en place et que le Ministère de l'Agriculture sécurise les moyens financiers et techniques de ce projet pour une validation d'autant que cette formation d'Ingénieur sera également utile pour Mayotte et pour tout projet de coopération dans la zone Océan Indien.